

# Inscriptions pédagogiques



APRÈS AVOIR réalisé Votre inscription administrative\*, vous devez obligatoirement effectuer votre INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE.

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

L'inscription pédagogique (choix des matières - Eléments constitutifs (EC) conformément aux maquettes des diplômes) est obligatoire et fait suite à votre inscription administrative. Elles s'effectuent, pour le semestre impair, du **13 juillet au 10 septembre 2020** via l'Environnement Numérique de Travail - ENT.

En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de licence, vous aurez notamment à choisir des EC d'ouverture et des EC transversales. Pour vous permettre de faire vos choix, vous trouverez prochainement des fiches détaillées de chacune de ces matières sur l'ENT.

Pour le choix de votre langue vivante, dans la continuité du diplôme débuté à l'université de Nîmes, vous devez conserver le choix que vous avez fait l'année précédente.

***INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES : ENT***  
***> Outils > Inscriptions pédagogiques***

A l'issue des inscriptions pédagogiques, l'étudiant.e valide un contrat pédagogique qui récapitule l'ensemble des enseignements à suivre et le nombre d'ECTS à obtenir conformément aux maquettes des diplômes. L'inscription pédagogique est obligatoire et indispensable pour se présenter aux examens. Sans inscription pédagogique, vos notes et résultats ne seront pas pris en compte. En dehors des dates fixées par la direction des études et de la vie étudiante aucune inscription pédagogique ne sera prise en compte.

Les étudiant.e.s des DU et les auditeurs.trices libres ne sont pas concerné.e.s

## QUE FAIRE SI JE N'AI PAS PU RÉALISER MON INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE ?

Vous devez transmettre le détail de vos choix d'enseignement à la gestionnaire pédagogique de votre formation via son adresse courriel générique

([scolarite.arts@unimes.fr](mailto:scolarite.arts@unimes.fr), [scolarite.sciences@unimes.fr](mailto:scolarite.sciences@unimes.fr), [scolarite.psychologie@unimes.fr](mailto:scolarite.psychologie@unimes.fr), [scolarite@unimes.fr](mailto:scolarite@unimes.fr))

\* Un délai de 24h est nécessaire entre l'inscription administrative et la possibilité d'effectuer l'inscription pédagogique